

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION**  
**(circulation alternée)**

**MAIRIE DE TRETEAU**  
**1 PLACE DE LA MAIRIE**  
**03220 TRETEAU**

Le Maire de la commune de : TRETEAU

2022-25\_Arrêté de circulation Chaillat

**VU :**

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

La Circulation sera alternée sur la voie du hameau "Chaillat" . A charge pour l'entreprise exécutant les travaux de régler la circulation et d'adapter la signalisation en ce sens.

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** A compter du 20/10/2022 et pendant la durée des travaux, la circulation sera alternée sur l'ensemble du hameau au lieu-dit "Chaillat" dans la zone des travaux.

L'alternance de la circulation sera réglée par les ouvriers munis de piquets mobiles K.10 ou au moyen de feux tricolores.

**ARTICLE 2 :** La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 3 :** A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

**ARTICLE 4 :** Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Application du présent arrêté sera adressée à :

- M. Le Maire de la commune
  - M. Le Commandant du groupement de gendarmerie de Lapalisse
  - M. Le Directeur de l'entreprise chargé des travaux
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à : TRETEAU

Le : 20/09/2022



*Argaud DELIGEARD.*

# Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 973484/MOU201211/2205274  
Date : 20/09/2022  
Contact : Vincent Dosgilbert

UI AURA - Scopelec RCC  
52 RUE DE LA PARLETTE  
BP  
CLERMONT-FERRAND

## Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Mairie de Treteau  
1 PL DE LA MAIRIE  
  
03220 TRETEAU

Permission accordée : le 20.09.2022 .

Date et signature : (Nom et qualité)

De Staire,  
Arnaud DELIGEARD



(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° 2022-24 du 20/09/22)

### Niveau d'urgence

Raccordement client : **Non**

### Localisation des Travaux

03220 TRETEAU - CHAILLAT.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	10		m. d'alvéole	20	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

**Nature des travaux :** Réalisation de conduite multiple,

Commentaires : Pose 2 ø45 sur 10m entre poteau et façade client

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 20/10/2022

Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033